

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

---

28 OCTOBRE 2003

---

ENTENTE

ENTRE LE CONSEIL REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE,  
LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE  
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA,  
INSTITUANT UN COMITE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE COMITE MIXTE EN SA QUATRIEME SESSION  
AOSTE, 23 ET 24 OCTOBRE 2003 (1)

---

(1) Voir Doc. Conseil n<sup>os</sup> 138 (2000-2001) n° 1,  
139 (2000-2001) n° 1,  
235 (2001-2002) n° 1.

## RESOLUTIONS

---

### Résolution sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Comité mixte de coopération interparlementaire,

Considérant que les femmes constituent plus de la moitié de la population et de l'électorat, mais qu'elles restent sous-représentées aux postes de décision publics et privés;

Considérant également que, malgré l'existence d'une égalité de droit, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales, culturelles et scolaires demeurent encore inégalitaires;

Considérant que la participation équilibrée des femmes et des hommes aux prises de décisions politiques, publiques et privées fait partie intégrante des droits de la personne humaine et qu'elle représente un élément de justice sociale ainsi qu'une condition nécessaire à un meilleur fonctionnement d'une société démocratique mais également à une meilleure qualité de vie pour tous;

Estimant qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux prises de décisions est indispensable à l'instauration et à la construction d'une Europe fondée sur l'égalité, la cohésion sociale, la solidarité et le respect des droits de la personne;

Estimant que la promotion du partage des rôles entre hommes et femmes en tout domaine, et notamment en matière éducative, politique et sociale, et la mise en pratique de l'égalité entre femmes et hommes au sein de la famille et de la société font partie de toute société visant au développement durable;

Considérant que, dans un intérêt démocratique mais également productif, il est indispensable de reconnaître les compétences, les aptitudes et la créativité des femmes;

Invite nos Assemblées respectives à promouvoir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes en reconnaissant qu'un partage du pouvoir entre femmes et hommes renforce et enrichit la démocratie;

Invite les Gouvernements respectifs à revoir leur pratique et leur législation afin de s'assurer que les stratégies et mesures décrites dans la résolution soient appliquées et mises en œuvre;

Encourage des mesures visant spécifiquement à stimuler et soutenir chez les femmes la volonté de participer aux prises de décisions;

Encourage la définition d'objectifs et de délais pour parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes aux différentes prises de décisions;

Demande aux Gouvernements respectifs d'encourager, via les programmes de coopération qu'ils soutiennent dans les Pays ACP, l'accès équilibré des filles et garçons au système scolaire;

Insiste pour qu'un suivi et une évaluation des progrès réalisés quant à la participation équilibrée des femmes à la prise de décisions dans la vie politique et publique figurent comme point spécifique dans le rapport relatif à la présentation institutionnelle et politique lors de nos prochaines réunions.

\*  
\* \*

### Résolution sur la politique de la jeunesse et l'éducation à la citoyenneté

Le Comité mixte de coopération interparlementaire,

Considérant que la diversité culturelle qui caractérise l'Europe constitue une richesse à préserver;

Que la construction européenne engendre une nouvelle approche de la citoyenneté;

Considérant la demande pressante adressée aux pouvoirs publics et à l'école de mettre en place une stratégie visant la sociabilité et favorisant l'intégration des jeunes au sein de la société;

Considérant que la jeunesse représente l'élément d'avenir d'une société;

Convaincu de l'opportunité d'améliorer, d'une part, la connaissance de la jeunesse en matière d'événements historiques liés aux droits de l'homme et à leur violation et, d'autre part, leur réflexion par rapport à l'actualité;

Convaincu que l'éducation à la citoyenneté contribue au renforcement des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit;

Considérant qu'une citoyenneté implique des droits et des devoirs;

Soulignant les effets démultiplicateurs qu'une politique de la jeunesse bien menée, notamment au travers des nouvelles technologies de l'information et de la communication, peut engendrer;

Invite les gouvernements respectifs à mener une politique de la jeunesse transversale et intégrée qui soit largement concertée entre les différents interlocuteurs;

Insiste pour que la politique mise en place s'inscrive dans des délais suffisamment longs pour qu'elle porte ses fruits;

Recommande que cette politique contribue à la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales, en renforçant notamment le rôle des jeunes à ce niveau;

Demande aux gouvernements respectifs de renforcer les actions concrètes scolaires et parascolaires menées avec et par les jeunes, via notamment des programmes de coopération, dans une perspective citoyenne, comme par exemple les conseils des enfants ou les Parlements de jeunes;

Demande aux gouvernements respectifs de poursuivre une politique visant à favoriser davantage les échanges scolaires et interuniversitaires;

Soutient l'engagement des jeunes décidés à prendre une part active dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique;

Encourage l'apprentissage de la citoyenneté à l'école selon un modèle transversal;

Encourage la participation démocratique de tous les acteurs de la vie éducative;

Salue les mesures prises visant l'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme à l'école.

\*  
\* \*

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de MM. Ego Perron, Président du Conseil régional; André Lanièce, vice-président du Conseil; Laurent Viérin, secrétaire du Conseil; Marco Fey, Giulio Fiou, Giuseppe Isabellon, Ennio Pastoret, Renato Praduroux, Elio Stacchetti, conseillers régionaux; Mmes Christine Perrin, secrétaire général du Conseil; Nadia Malesani, directeur, et M. Carlo Palombo, chargé de fonction.

La délégation du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles était composée de MM. Freddy Deghilage, vice-président du Parlement; Michel Guilbert, sénateur; Didier van Eyll, secrétaire du Parlement; Frédéric Duterme, membre du Parlement jeunesse; Mme Viviane Gerard, directeur et M. Fernand Morsa, fonctionnaire.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de Mme Madeleine Amgwerd, Président du Parlement; MM. Pierre-André Comte, Président délégué du Comité mixte; Jérôme Œuvray et Jean-Jacques Zuber, députés et Jean-Claude Montavon, Vice-chancelier d'Etat.